

d'émaner toutes les ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'état. Les électeurs savent très bien que la question en agitation n'est pas entre le Ministère et la Chambre des Députés, mais entre le Roi et une faction; car, qu'ils soient bien persuadés que le jour où les 221 votèrent l'adresse en réponse au discours du trône, ils excéderent les pouvoirs qui leur sont accordés par la charte; que de ce moment ils n'agissent plus comme loyaux et fidèles représentans, mais comme membres d'une faction; que par cet acte, ils perdirent leur caractère de députés, se rendirent indignes de la confiance de leurs concitoyens, et s'attirèrent la réprobation de tous les honnêtes gens."

Quel logicien ne serait-ce pas que ce *Drapeau Blanc*, si des assertions sans ombre de preuves étaient des raisonnemens; et s'il ne fallait pas conclure absurdément de ces assertions, que les électeurs ne doivent et ne peuvent constitutionnellement élire que des députés agréables au ministère; et que l'adresse d'une Chambre de Députés ou même de Pairs, en réponse au discours du trône, ne doit être, en tout et partout, que l'écho de ce discours, c'est-à-dire d'un discours suggéré au monarque par les ministres, et souvent leur propre et unique ouvrage.

Il règne beaucoup de mécontentement dans cette partie du royaume des Pays-Bas appellée la Belgique, si l'on en juge par les extraits des journaux de ce pays transcrits dans ceux de France, et surtout dans ceux du parti libéral. A la distance où nous sommes, et privés des renseignemens nécessaires, nous devons nous abstenir de parler décidément des affaires de ce pays. Tout ce qu'il nous semble permis de dire, c'est que le mécontentement religieux, si l'on peut ainsi parler, paraît se mêler, chez les Belges, au mécontentement politique; qu'ils paraissent se plaindre que les intérêts de leur pays sont sacrifiés, en bien des cas, à ceux de la Hollande, et qu'on refuse à leur religion des priviléges qu'on accorde à la protestante; ou qu'on n'accorde pas à l'église catholique les immunités qu'elle reclame à juste titre. L'origine du mécontentement et des plaintes publiques paraît être provenue de certains réglementz concernant les études ecclésiastiques, contre lesquels quelques uns des évêques du pays se sont d'abord prononcés. Les clamourz ont été depuis, de plus en plus sortes, les réclamations de plus en plus hardies; et soit que les écrivains de l'opposition ou du parti mécontent aient réellement passé les bornes de la liberté de la presse, soit qu'il y ait dans le gouvernement un véritable esprit de persécution, plusieurs éditeurs de journaux ont été poursuivis dernièrement, et condamnés à des peines rigoureuses. A en croire les journaux royalistes de France, les